

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

DELIBERATION
Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 10

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 10

date de la convocation :

10 novembre 2023

2023/11 N°10

Objet de la Délibération :
Remboursement « Etude faisabilité site de transfert Dugny sur Meuse »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, J-L.DURET, B.GOEURIOT, P.HENRY
Était excusés :
Suppléants présents :

Considérant que dans le cadre des études préalable à la construction de notre centre de transfert, nous avions arrêté le choix d'un terrain sur la commune de Dugny sur Meuse, en accord avec la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée.

Vu la renonciation de la vente par la Communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée, propriétaire du terrain,

Considérant que, suite à ce désistement, des études supplémentaires ont du être engagées par le SMET (avenant de 6400€ HT au contrat d'AMO pour la construction d'un centre de transfert)

Considérant l'engagement pris par communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée de rembourser les frais d'études supplémentaires à la charge du SMET (6400€ HT)

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

ACTE le principe de remboursement par la Communauté de Communité des frais engagés par le SMET à hauteur de 6 400€

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/12/2023